

2024_40_AC_Jurys_examens_Sciences_Master_Epistemologie

**Arrêté UFR Sciences
Master Epistémologie, histoire des sciences et des techniques – 2024-2025**

LE PRESIDENT.

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté du Ministère de l'éducation nationale du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master.

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 05 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

ARRETE :

Article 1 : Le jury du Master domaine « **Sciences et Technologies** » mention « **Epistémologie, histoire des sciences et des techniques** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

MASTER 1
Semestre 1
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p><u>Président(e)</u> : Gabriella CROCCO</p> <p><u>Suppléant(e)</u> : Marie ANGLADE</p> <p><u>Liste des membres</u> : Philippe ABGRALL, Marie ANGLADE, Olivier MORIZOT</p> <p>Membre titulaire Philippe ABGRALL /suppléant Florence BOULC'H</p> <p>Membre titulaire Olivier MORIZOT / suppléant Jean Yves BRIEND</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p> <p><u>Liste des membres</u> :</p>
Semestre 2 et Jury MASTER 1
<p><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></p> <p><u>Président(e)</u> : Gabriella CROCCO</p> <p><u>Suppléant(e)</u> : Marie ANGLADE</p> <p><u>Liste des membres</u> : Philippe ABGRALL, Marie ANGLADE, Olivier MORIZOT</p> <p>Membre titulaire Philippe ABGRALL /suppléant Florence BOULC'H</p> <p>Membre titulaire Olivier MORIZOT / suppléant Jean Yves BRIEND</p> <p><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></p> <p><u>Liste des membres</u> :</p>

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 15 novembre 2024

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

Faculté des Sciences
AMU

La Doyenne
Laurence MOURET

Université d'Aix Marseille
AMU